

mes pertes au cours des crises économiques. Par exemple, il est à ma connaissance qu'une banque dans la province de mon collègue de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) a perdu des millions à la suite de placements qu'elle croyait de tout repos. La Banque d'expansion industrielle héritera de ce qu'on pourrait appeler les "restants"; elle consentira des prêts aux débutants dans les affaires. Naturellement, on espère toujours qu'ils réussiront, mais ils n'y arriveront pas plus maintenant que par le passé. Sur cent écoliers d'un village ou d'une ville quelconque au Canada, un seul réussit en affaires; les autres essuient un échec. Ce sont ces derniers que visent les présentes dispositions. Et qui dirige l'entreprise? Des hommes inexpérimentés: la Banque du Canada et ses administrateurs. N'importe qui pourrait diriger la Banque du Canada. Le dernier des commis d'une banque à charte suffirait à la tâche. La banque,—j'ai toujours soupçonné qu'elle était dirigée par un seul homme,—se borne à déterminer la tendance des affaires. Depuis un an, la Banque d'expansion industrielle a consenti des prêts s'établissant à 39 millions, dont il ne lui reste à recouvrer que 30 millions. Pourquoi faut-il l'autoriser à prêter davantage? Je prévois que d'ici cinq ans,—que Dieu me prête vie pour les entendre,—certains sénateurs tenteront d'expliquer ce qui s'est passé et comment nous avons perdu notre argent. Persuadé que les cultivateurs constituent l'armature de la nation, le gouvernement du Manitoba leur a prêté de l'argent pendant six ou sept ans. J'étais au nombre de ceux qui se sont élevés contre le projet à l'Assemblée législative. J'ai affirmé que nous faisions fausse route. Nous avons tout perdu parce que les frais de recouvrement dépassaient les sommes recouvrées. Le gouvernement, n'y trouvant pas son compte, a dû se retirer de ce domaine.

Il existe au pays un régime de prêts agricoles qui ne nous a pas encore causé d'ennuis simplement parce qu'il a commencé à fonctionner lorsque la valeur monétaire des terres était faible. On prêtait \$10 par acre sur des terres qui valaient \$20 l'acre et qui en valent aujourd'hui \$30 ou \$35. Mais attendons que la valeur des terres fléchisse, comme cela se produit toujours tôt ou tard. Les Américains, qui connaissent bien les hauts et les bas des biens-fonds, assurent que leur valeur augmente durant dix-huit années pour diminuer ensuite. Tel est le cycle et tel est bien ce qui s'est produit depuis 50 années que j'habite le Manitoba. On gagne beaucoup d'argent à condition d'être avisé et un peu chanceux, et d'acheter à bas prix pour vendre à prix élevé. Mais les prêts que prévoit le projet

de loi seront consentis à une époque de prix élevés, résultat des milliards que nous avons avancés au monde entier. Les États-Unis, qui ont fait de même, commencent déjà à pousser de hauts cris. Dès qu'une denrée sera en excédent, elle ne trouvera plus acquéreur. Que ferons-nous de notre blé, de notre lin, de nos pommes de terre, de notre miel, de nos œufs, de nos autres produits? Comme nous ne pourrons plus les vendre, le débutant qui aura emprunté fera faillite et l'État perdra ses millions.

L'honorable M. Lambert: L'honorable sénateur nous expliquera-t-il quel lien il peut bien y avoir entre le prix des œufs, du miel et le reste et la Banque d'expansion industrielle?

L'honorable M. Haig: Les industriels ne vendent-ils pas leurs marchandises aux producteurs de pommes de terre, d'œufs et de miel? Je l'ai déjà demandé à mon collègue de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner), ne paie-t-on pas deux fois plus cher aujourd'hui l'outillage agricole qu'il y a trente ou trente-cinq ans?

L'honorable M. Horner: Trois fois plus cher maintenant.

L'honorable M. Haig: Je n'irai pas aussi loin, mais je me souviens que mon père a payé \$153 un appareil Massey-Harris qui en coûte environ \$400 aujourd'hui.

L'honorable M. Beaubien: Mais c'est un bien meilleur appareil.

L'honorable M. Haig: Pas du tout.

L'honorable M. Horner: Il est loin d'être aussi bon aujourd'hui.

L'honorable M. Haig: A tout événement, telle est bien la situation. L'industrie doit ralentir ses opérations quand les cultivateurs ne peuvent vendre leurs produits. On s'en est rendu compte dans tous les pays du monde. L'industrie ne va plus dès que l'acheteur, qui est habituellement producteur, cesse ses achats. Nous n'avons nullement besoin de cette mesure qui vise à susciter et à maintenir des initiatives. Si les banques à charte refusent de prêter, à nous de légiférer pour les y contraindre lorsque le prêt offre des garanties suffisantes, mais je ne connais personne qui ait voulu placer de l'argent très longtemps dans le genre d'institutions que le projet de loi tend à aider.

Honorables collègues, je consens volontiers au renvoi du projet de loi au comité. A quoi bon, en effet, demander la mise aux voix? Je m'oppose carrément, toutefois, à l'ingérence de l'État dans l'industrie et les affaires privées, ingérence que consacre ce